



## **AR-2022-05-19 - Arrêté du Président prescrivant la mise à l'enquête publique relative à l'actualisation du zonage d'assainissement de la commune de Bellevigne-en-Layon**

---

Le Président de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L123.1 et suivants du code de l'environnement ;

VU les articles R123.1 et suivants du code de l'environnement ;

VU la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU la délibération de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance arrêtant le projet d'actualisation du zonage d'assainissement de la commune de Bellevigne-en-Layon ;

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête ;

### **A R R Ê T E**

#### **ARTICLE 1 : OBJET DE L'ENQUETE**

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur :

1. le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Bellevigne-en-Layon porté par la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance ;
2. le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bellevigne en Layon porté par la commune de Bellevigne en Layon ;
3. le projet d'institution de deux périmètres délimités des abords (PDA) autour des monuments historiques de la « Maison de la Dîmes » et du « Moulin de la Pinsonnerie » porté par la commune de Bellevigne en Layon ;

Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées a pour caractéristiques principales de délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif sur le périmètre de la commune de Bellevigne-en-Layon.

Les caractéristiques principales du projet de PLU sont de prévoir un développement urbain maîtrisé, soucieux de l'économie de l'espace, de promouvoir un cadre de vie de qualité ; et de sauvegarder l'identité agricole et naturelle du territoire.

La proposition de Périmètre Délimité des Abords a vocation à se substituer au périmètre de protection automatique de 500 mètres défini par la loi autour des monuments historiques de la « Maison de la Dîme » (Commune déléguée de Rablay-sur-Layon) et du « Moulin de la Pinsonnerie » (commune déléguée de Faye d'Anjou) et ainsi prendre en compte la réalité et la spécificité des lieux ainsi que les enjeux urbains, patrimoniaux et paysagers des sites.

## **ARTICLE 2 : DUREE DE L'ENQUETE**

L'enquête publique se déroulera durant 33 jours consécutifs, à compter du : 07 juin 2022 à 9h00 et jusqu'au 09 juillet 2022 inclus à 12h00

## **ARTICLE 3 : DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Monsieur Bernard LALOS (ingénieur principal des collectivités territoriales en retraite) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la décision du Président du Tribunal Administratif de Nantes susvisée, en vue de procéder à ladite enquête publique unique.

## **ARTICLE 4 : MODALITES DE L'ENQUETE**

Les pièces du dossier, ainsi que des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public.

Ils seront déposés :

- à la mairie déléguée de Thouarcé, siège de la maire de Bellevigne-en-Layon, 4 place de la mairie – THOUARCE – 49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON (Tél : 02 41 54 14 36– Courriel : mairie.thouarce@bellevigneenlayon.fr)
- à la mairie déléguée de Faye d'Anjou, 6 rue Albert Lebrun - FAYE D'ANJOU - 49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON (02 41 54 30 77 – Courriel : mairie.faye-danjou@bellevigneenlayon.fr)
- à la mairie déléguée de Champ-sur-Layon, 1 rue Sainte-Cécile - CHAMP-SUR-LAYON - 49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON (02 41 78 32 74 – Courriel : mairie.champ-surlayon@bellevigneenlayon.fr)
- à la mairie déléguée de Rablay-sur-Layon, 15 Grande Rue - RABLAY-SUR-LAYON - 49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON (Tél : 02 41 78 32 74 – Courriel : mairie.rablay-surlayon@bellevigneenlayon.fr)
- à la mairie déléguée de Faveraye-Mâchelles, 6 rue Cesbron-Lavau - FAVERAYE-MÂCHELLES - 49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON (Tél : 02 41 54 14 84 – Courriel : mairie.faverayemachelles@bellevigneenlayon.fr)

Uniquement pour le dossier relatif au zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Bellevigne-en-Layon :

- au siège de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance, 1 rue Adrien Meslier – CS 80083 – 49170 SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE cedex (Tél : 02 41 74 93 74 – contact@loirelayonaubance.fr)

Pendant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un support papier et présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures suivants :

- à la mairie déléguée de Thouarcé, siège de la maire de Bellevigne-en-Layon, le mardi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 et du mercredi au samedi de 8h30 à 12h30 ;

- à la mairie déléguée de Faye d'Anjou, les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h30 à 12h30, les mercredis une semaine sur deux les semaines paires de 8h30 à 12h30 ; les samedis une semaine sur deux les semaines impaires de 8h30 à 12h30 ;
- à la mairie déléguée de Champ-sur-Layon, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et le samedi de 8h30 à 12h30 ;
- à la mairie déléguée de Rablay-sur-Layon, les mardis, mercredis et vendredis de 14h00 à 18h00 ;
- à la mairie déléguée de Faveraye-Mâchelles, les mardis et vendredis de 14h00 à 18h00 ;

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-bellevigne-en-layon>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra adresser ses observations et propositions au commissaire enquêteur :

- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir le siège de la commune de Bellevigne-en-Layon à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire-enquêteur Projet de PLU, PDA et zonage d'assainissement de Bellevigne-en-Layon 4 place de la mairie – THOUARCE 49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-bellevigne-enlayon@mail.registre-numerique.fr](mailto:enquete-publique-bellevigne-enlayon@mail.registre-numerique.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale par courrier électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences mentionnées à l'article 5 du présent arrêté, seront consultables au siège de la commune de Bellevigne-en-Layon.

Elles seront également consultables sur le site internet dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-numerique.fr/enquete-publiquebellevigne-en-layon>

#### **ARTICLE 5 : PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public par 6 permanences, pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales aux jours, dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HORAIRES	LIEUX
mardi 07 juin 2022	9h00 à 12h00	mairie déléguée de Thouarcé
mardi 14 juin 2022	9h00 à 12h00	mairie déléguée de Faye d'Anjou
mardi 14 juin 2022	14h00 à 18h00	mairie déléguée de Faveraye-Mâchelles
mercredi 22 juin 2022	14h00 à 18h00	mairie déléguée de Rablay-sur-Layon
jeudi 30 juin 2022	9h00 à 12h00	mairie déléguée de Champ-sur-Layon
samedi 09 juillet 2022	9h00 à 12h00	mairie déléguée de Thouarcé

En raison des incertitudes quant à l'évolution de la situation sanitaire particulière liée à la pandémie de COVID-19, il pourra être demandé au public de respecter les mesures sanitaires suivantes : port du masque et utilisation d'un stylo personnel.

## **ARTICLE 6 : PERSONNES RESPONSABLES DES PROJETS**

Projets de PLU et de PDA : Monsieur Jean-Yves LE BARS, Maire de Bellevigne-en-Layon, se tient (sur rendez-vous) à la disposition du public pour lui apporter toute précision sur ces projets.

Un rendez-vous peut être pris par téléphone au 02 41 54 14 36 ou par courriel : [direction@bellevigneenlayon.fr](mailto:direction@bellevigneenlayon.fr)

Commune de Bellevigne-en-Layon 4 place de la Mairie – THOUARCE - 49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON Tél : 02 41 54 14 36 - [mairie@bellevigneenlayon.fr](mailto:mairie@bellevigneenlayon.fr)

Projet de zonage d'assainissement : Monsieur Marc SCHMITTER, président de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance.

Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance 1 rue Adrien Meslier – CS 80083 - 49170 SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE cedex Tél : 02 41 74 93 74 – [contact@loirelayonaubance.fr](mailto:contact@loirelayonaubance.fr)

Le service assainissement de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance se tient à la disposition du public pour lui apporter toute précision sur ces projets : Monsieur Jérôme ACHER DUBOIS (Responsable du service Assainissement) 217 Chemin de la Gonorderie – BRISSAC-QUINCE - 49320 BRISSAC-LOIRE-AUBANCE Tél : 02 41 68 47 36 - Courriel : [assainissement@loirelayonaubance.fr](mailto:assainissement@loirelayonaubance.fr)

## **ARTICLE 7 : CLOTURE DE L'ENQUETE**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, les registres seront mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Dès réception des registres d'enquête et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, les responsables du projet et leur communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

## **ARTICLE 8 : CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public et consultables, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête : o au siège de la mairie de Bellevigne-en-layon, dans les mairies déléguées de Faye d'Anjou, de Champ-sur-Layon, de Rablay-sur-Layon et de Faveraye-Mâchelles et au siège de la Communauté de Communes Loire-layon-Aubance, ainsi qu'à la Préfecture de Maine-etLoire, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- sur le site Internet de la commune de Bellevigne-en-Layon :  
<https://www.registrenumerique.fr/enquete-publique-bellevigne-en-layon> et  
<https://www.bellevigneenlayon.fr>

ARTICLE 9 : PUBLICITE DE L'ENQUETE

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux suivants diffusés dans le département de Maine-et-Loire :

- Le Courrier de l'Ouest
- Ouest-France.

L'avis au public fera également l'objet d'une publication par voie d'affiches au format A2 jaune exposées, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, dans tous les lieux impactés par les différents dossiers soumis à l'enquête publique

Fait à Saint-Georges-sur-Loire, le 17 mai 2022

Le Président de la Communauté de Communes Loire  
Layon Aubance,

Marc SCHMITTER



